

DATE DE
CONVOCATION

16 Juin 2025

N° 27.299.25/15

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

En exercice 26

Présents 19

Votants 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Objet :

Création de tarif
d'occupation du
domaine public pour
commerce ambulant

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence DAMERON à Mr Marc ALBERT

Mr Maxime HUMBERT à Mr David PERREAU

Mme Brigitte BOULAT-DAUFRENE à Mr Jean-Luc TANQUEREL

Mr Jean Pascal LECOQ à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Jean-Luc TANQUEREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 2 mars 1982 sur la libre administration des communes

Vu la délibération du 9 novembre 2020 instaurant un tarif pour le commerce ambulant

Considérant l'installation de plusieurs commerçants ambulants dans le cadre du marché hebdomadaire, il convient de créer de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la nouvelle tarification des redevances d'occupation du domaine public composée comme suit :

Nature de l'occupation	Durée	Unité	Tarif TTC
commerçants ambulants			
- Alimentaire	Par ½ journée	Par ml occupé	1,55 €
- Non alimentaire	Par ½ journée	Par ml occupé	1,50 €
Abonnement alimentaire ou non	semestriel		15,00 €
Terrasses ouvertes	annuel	Par M ²	13,30 €

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

